



Quel est la reglementation sur le travail les jours fériés? (dan

Par **rim_old**, le **10/06/2007** à **12:23**

bonjour,rnje suis actuellement responsable adjointe dans un magasin de vetement (sous convention collective des maisons a succursale de vente au detail d'habillement)rnj'ai travaillé le 8 mai et le 17 mai , dans cette convention il est stipulé article 37 que les jours fériés sont chomés à l exception de 2 definis en accord avec les salariés aujourd'hui on veut m obliger a trvailler le 14 juillet . suis -je dans mon droit en refusant ..?

Par **Pierre**, le **13/06/2007** à **18:34**

Au vu de votre convention collective, vous ne pouvez pas refuser de travailler le 14 juillet, sans aller à l'encontre du pouvoir de direction de l'employeur, auquel cas vous vous exposez à des sanctions disciplinaires.rnrnJe reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire.